



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} février 2005
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-neuvième session

28 février-11 mars 2005

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale

intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité

entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par MADRE, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* E/CN.6/2005/1.



Déclaration

1. Loin d'apporter la sécurité, la prospérité et la liberté comme l'avait promis George W. Bush, l'occupation de l'Iraq par les forces américaines a engendré une crise dans le domaine des droits fondamentaux des femmes et des familles iraqiennes. La politique mise en œuvre en Iraq par les États-Unis viole le droit international et va directement à l'encontre de la lettre et de l'esprit de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement.

Droit d'être à l'abri de la violence

2. Selon les Iraquiennes, la guerre en cours et les problèmes de sécurité et d'ordre public constituent les principales difficultés en Iraq depuis l'invasion du pays. Entre mars 2003 et octobre 2004, les forces menées par les États-Unis ont tué plus de 100 000 Iraquiens¹. En novembre 2004, les États-Unis ont lancé une grande offensive contre la ville de Fallujah, au cours de laquelle les soldats américains ont fait preuve d'un manque de considération frôlant le mépris à l'égard de la vie des civils iraqiens.

3. L'éclatement du tissu social et les troubles politiques engendrés par le renversement du Gouvernement iraqien ont entraîné une forte augmentation de la violence sexiste, notamment des enlèvements, des viols et des crimes d'honneur. On empêche les filles d'aller à l'école, et dans de nombreuses régions, les militants islamistes patrouillent dans les rues et battent et harcèlent les femmes qui ne sont pas « convenablement » vêtues ou disciplinées. La puissance occupante américaine est directement responsable de la montée de l'extrémisme religieux. En juillet 2003, le chef de l'Autorité provisoire de la Coalition américaine, Paul Bremer, a lui-même nommé des membres réactionnaires du clergé musulman au Conseil de gouvernement de l'Iraq, donnant sciemment le pouvoir à des dirigeants ouvertement désireux de restreindre les droits fondamentaux des femmes.

4. Les autorités d'occupation américaines ne sont pas parvenues à s'acquitter des obligations juridiques leur incombant aux termes de la Convention de La Haye et de la quatrième Convention de Genève, qui visent à assurer la sécurité des civils iraqiens². Les attaques menées par l'armée américaine contre des civils iraqiens et le traitement des prisonniers iraqiens par les militaires américains ont constitué des violations systématiques de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des Conventions de Genève et de la Convention des Nations Unies contre la torture.

¹ Les Roberts, *et al.*, « Mortality before and after the 2003 invasion of Iraq: cluster sample survey » (Enquête sur le taux de mortalité avant et après l'invasion de l'Iraq en 2003), *The Lancet*, 29 octobre 2004 (<<http://image.thelancet.com/extras/04art10342web.pdf>>).

² Au titre de l'article 43 de la Convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, la puissance occupante doit rétablir et assurer l'ordre et la vie publics. En outre, les articles 29 et 47 de la quatrième Convention de Genève obligent la puissance occupante à respecter les droits fondamentaux des habitants du territoire occupé.

Droit à la sécurité économique

5. L'administration Bush est en train de transformer l'économie centralisée iraquienne en une économie de marché néolibérale³. Les politiques mises en oeuvre par les États-Unis, notamment les programmes d'ajustement structurel contestés de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, la vaste privatisation des services publics, et un régime commercial profitant largement aux compagnies américaines, accentuent la pauvreté et les inégalités et portent atteinte à la santé publique, au développement durable, aux droits des travailleurs, à l'éducation et à la participation politique.

6. Les Iraquiennes seront les premières victimes de la grande vague de privatisation orchestrée par les États-Unis. Comme les femmes dans le reste du monde, elles représentent la majorité des pauvres que l'économie de marché instaurée en Iraq risque de priver de l'accès aux services sociaux essentiels. Les Iraquiennes, qui s'occupent des malades dans la société, seront contraintes d'assumer le fardeau supplémentaire engendré par l'élimination des services publics dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, des subventions pour l'alimentation, des services d'approvisionnement en eau et d'autres programmes établis pour répondre aux besoins fondamentaux de la population.

7. Comme cela est souligné dans la Convention et dans le Règlement de La Haye, aux termes du droit international et du *Law of Land Warfare* (droit de la guerre sur terre) de l'armée américaine, l'Autorité provisoire de la Coalition agit dans l'illégalité lorsqu'elle impose ces changements de fond à l'économie iraquienne⁴.

8. La politique américaine en Iraq porte gravement atteinte à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, notamment les engagements à prévenir et à éliminer la violence à l'égard des femmes, à promouvoir le développement durable, ce qui repose sur la garantie des droits fondamentaux des femmes et sur leur pleine participation, sur un pied d'égalité, au développement et au processus décisionnel, et à éliminer le « fardeau de plus en plus lourd que la pauvreté continue de faire peser sur les femmes », aggravé par les réformes économiques telles que les programmes d'ajustement structurel et la privatisation. L'occupation américaine, en favorisant les atteintes aux droits fondamentaux des femmes et des familles en Iraq et en permettant aux grandes compagnies de

³ Antonia Juhasz, « Ambitions of Empire: The Bush Administration Economic Plan for Iraq » (Ambitions de l'empire : plan économique de l'administration Bush pour l'Iraq), *Left Turn Magazine*, Occupation Watch, 20 janvier 2004.

⁴ La politique économique des États-Unis en Iraq viole la Convention de La Haye et son annexe, à savoir le Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre (Règlement de La Haye), du 18 octobre 1907. D'après ce règlement, une puissance occupante doit respecter, « sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays ». En septembre 2003, Paul Bremer a signé des documents demandant la privatisation d'au moins 200 entreprises publiques iraquiennes, permis à des investisseurs étrangers d'être propriétaires à 100 % des banques, mines et usines iraquiennes, et autorisé des investisseurs étrangers à empocher tous leurs bénéfices sans devoir réinvestir dans la reconstruction de l'Iraq. Ces mesures vont directement à l'encontre de la Constitution iraquienne, qui proscrie la privatisation des principaux biens publics et interdit à des étrangers de détenir des entreprises iraquiennes. En outre, le *Law of Land Warfare* (droit de la guerre sur terre) de l'armée américaine dispose que la puissance occupante n'a pas le droit de vendre ou d'utiliser de manière impropre des biens non militaires.

s'emparer des industries irakiennes, entrave gravement la réalisation de chacun des objectifs du Millénaire pour le développement⁵.

⁵ À savoir : réduire l'extrême pauvreté et la faim (objectif 1); assurer l'éducation primaire pour l'ensemble des garçons et des filles (objectif 2); promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (objectif 3); lutter en faveur du développement durable (objectifs 7 et 8).